



2^{ème} CONFERENCE DES RADIOTELEVISIONS DU BASSIN MEDITERRANEEN

Palerme, 3- 6 décembre 1994

RESOLUTION FINALE APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE

Les participants à la 2^{ème} Conférence des organismes de radiotélévision du bassin méditerranéen, qui s'est déroulée à Palerme du 3 au 6 décembre 1994, sur initiative de la RAI (Radiotélévision italienne), de la Région sicilienne et de la Charte du bassin méditerranéen, et en particulier:

- les représentants des organismes de radiotélévision suivants:

BNT (Bulgarie), CYBC (Chypre), ENTV (Algérie), ERT (Grèce), ERTT (Tunisie), ERTU (Egypte), Euronews, FT2 (France), FT3 (France), IBA (Israël), The 2nd Television and Radio Authority (Israël), JIRTV (Jordanie), LRT (Lituanie), PBC (Palestine), PBS (Malte), PRT (Pologne), RAI (Italie), RTVE (Espagne), RTVR (Roumanie), RTVSH (Albanie), RTVSLO (Slovénie), ARD/SFB (Allemagne), TMC (Montecarlo) et TSI (Suisse);

avec la participation :

- des institutions gouvernementales et intergouvernementales suivantes:

Ministère des Affaires Etrangères de l'Italie, Ministère des Affaires Etrangères de la Croatie, Ambassade de Chypre en Italie, Présidence du Cons des Ministres du Portugal, Conseil Supérieur de la Radiotélévision de Turquie, FAO, Unesco, Conseil de l'Europe, Union Européenne, Centre d'information de l'ONU pour l'Italie, Malte et le Saint-Siège, Comité Italien UNICEF, Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Organisation Internationale pour les Migrations (OIM);

- des Agences internationales suivantes:

Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe, Programme Alimentaire Mondial (WFP/PAM);

- des institutions culturelles et de recherche suivantes:

Institut du Monde Arabe (IMA), Université de la Méditerranée (UNIMED), Centre d' Etudes Internationales du Maghreb (CETIMAME), Communauté des Universités Méditerranéennes (CUM), Institut Agronomique Méditerranéen (CIHEAM), Ecole Polytechnique de Milan - Département de Sciences du territoire;

- des organisations professionnelles du secteur audiovisuel:



Union Européenne de Radiotélévision (UER), Université de Radiotélévision Internationale (URTI), INTERMAG, CIRCOM, Institut National de l'Audiovisuel (INA), Centre Méditerranéen pour la Communication Audiovisuelle (CMCA), Antenna Media Sevilla;

- des associations internationales non gouvernementales:

Conseil International du Cinéma, de la Télévision et de la Communication audiovisuelle (CICT), Association italienne pour le World Wildlife Fund (WWF), Facoltà dell'Arte e della Scienza;

- et des représentants des firmes professionnelles suivantes:

Jérusalem Capital Studios (JCS), 13 Production, GAL Productions, Forum 7, Cinéféfilms, Eventi, Les Films du Tambour de Soie;

en se référant aux conclusions de la 1^{ère} Conférence, effectuée à l'occasion du Prix Italia, Palerme 1990:

estiment d'assumer un rôle de médiateurs à l'égard de difficultés et de tensions éventuelles et, mieux encore, un rôle de soutien dans les processus d'adaptation des minorités d'immigrés dans les contextes socio-culturels des pays hôtes, par le biais de leurs programmes d'information, leurs magazines et les autres formes particulières de programme (documentaires, courts métrages, etc.), conscients des problèmes présents dans le phénomène de l'immigration et de la nécessité de favoriser une connaissance mutuelle entre les cultures du pays hôte et celles du pays d'origine des immigrés et de promouvoir une cohabitation sereine et réciproque;

réaffirment que ce sont les médias et l'industrie culturelle qui doivent contribuer de manière concrète à faire de la Méditerranée un lieu d'échanges culturels, de coopération économique, de cohabitation pacifique, de compréhension et d'acceptation réciproque des réalités ethniques, politiques et religieuses diverses mais qui doivent néanmoins sauvegarder leur propre identité, même en présence des phénomènes migratoires;

s'engagent à participer activement, surtout au moyen de la télévision, aux campagnes humanitaires et écologiques, lancées par les organismes nationaux, internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux, concernant le bassin méditerranéen;

s'engagent à développer une coopération multilatérale en vue d'étendre la production audiovisuelle, la diffusion radiotélévisée transnationale et multilingues et la distribution multimédia, même dans des pays tiers, en se félicitant des premières expériences positives effectuées entre la première et la deuxième Conférence;

prennent note avec satisfaction des ressources mobilisées par l'Union Européenne, par le Conseil de l'Europe, par l'Union Européenne, par les Régions de la Méditerranée afin de favoriser un emploi plus étendu de l'audiovisuel et en particulier de la radiotélévision, dans les politiques culturelles multilatérales;

demandent que ces politiques tiennent compte de l'importance et des potentialités d'une coopération régionale dans le bassin méditerranéen, qui n'est pas moins importante d'autres zones, aux fins de l'élargissement de la coopération européenne;

recommandent aux organismes internationaux, disposant de ressources destinées au soutien de l'industrie audiovisuelle et à la formation des opérateurs professionnels du secteur, d'accroître de manière adéquate les ressources destinées à la coopération audiovisuelle en Méditerranée;

prennent note de l'opportunité, fournie par la restructuration en cours de l'Union européenne de radiotélévision, de lancer des nouvelles initiatives - même si limitées et "à géométrie variable" - que l'UER elle-même peut soutenir dans sa phase de projet et proposer par la suite à tous ses membres;

signalent à tous les opérateurs audiovisuels de la Méditerranée les possibilités déjà existantes en matière de coopération et d'échanges de produits audiovisuels en Méditerranée, offertes par des organismes comme l'UER, l'URTI, le CMCA, l'INTERMAG, la CIRCOM, et la Coordination entre les festivals cinématographiques et audiovisuels de la Méditerranée ainsi que sa banque de données;

recommandent de tenir compte de la présence des télévisions commerciales, réaffirmant le rôle particulier des services publics de radiotélévision pour la poursuite des objectifs visant la pacification, le développement et l'enrichissement culturel des pays méditerranéens;

accueillent avec satisfaction l'engagement d'Euronews d'étendre ses services dans le bassin méditerranéen, d'introduire la langue arabe et éventuellement de consacrer une partie de ses programmes aux exigences particulières des diverses zones géopolitiques, parmi lesquelles la Méditerranée;

souhaitent à la télévision palestinienne qui vient de naître un début heureux et le développement de son propre service, en prenant note avec satisfaction de l'orientation démocratique et pluraliste que cette nouvelle télévision méditerranéenne s'est donnée, et ils s'engagent à faire pression sur les respectifs pouvoirs publics et sur les responsables d'entreprise afin que la télévision palestinienne reçoive une assistance technique et professionnelle adéquate;

recommandent que dans l'action d'intégration sociale d'échange entre cultures, que les télévisions méditerranéennes se proposent de poursuivre et de développer, on tienne toujours compte des linguistiques et religieuses présentes dans les divers pays, dans le plein respect de leur identité.

Décident que la Conférence des radiotélévisions de la Méditerranée:

- prenne un caractère permanent et que ses rencontres aient lieu de manière périodique et fixe, chaque fois éventuellement dans un pays différent;
- choisisse, avec le concours équilibré de tous les pays adhérents, les modalités de son propre fonctionnement, les contenus et les méthodes de ses rencontres plénières et de ses nécessaires réunions restreintes et spécialisées pour la réalisation de projets spécifiques;
- constitue un interlocuteur commun et reconnaissable par rapport aux institutions intergouvernementales - particulièrement à l'égard de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe - aux agences internationales spécialisées et aux organismes internationaux qui effectuent en Méditerranée des interventions spécifiques dans les domaines économiques, sociaux, éducatifs et écologiques et qui ont manifesté leur intérêt pour la contribution coordonnée des médias et, surtout, des radiotélévisions.

Affirment l'importance de projets concrets et visibles pour donner crédibilité à leurs propres formes de coopération et approuvent les priorités suggérées par les cinq groupes de travail désignés dont les schémas de résolution figurent en annexe;

demandent à la RAI d'assurer le suivi immédiat de la Conférence, en se chargeant en particulier de la rédaction définitive des documents et de leur transmission aux participants et aux autres organismes intéressés;

demandent également à la RAI, dans l'attente de la constitution d'un Comité ad hoc, d'exercer des fonctions d'Observatoire et de Secrétariat à l'égard des organismes participants;

prennent note de la disponibilité exprimée par la RAI de se charger de ces tâches.

Palerme, 6 December 1994